

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Introduction

Le rapport financier trimestriel de l'Office national de l'énergie...

- devrait être lu parallèlement au Budget principal des dépenses;
- a été établi par la direction conformément à l'<u>article 65.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques</u> et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor;
- n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen externe.

La *partie II du Budget principal des dépenses* renferme une description sommaire des responsabilités essentielles de l'Office.

Le financement de l'Office provient d'autorisations parlementaires annuelles. L'Office recouvre ultérieurement la majorité de ses dépenses auprès des sociétés qu'il réglemente et les montants recouvrés sont déposés dans le Trésor du gouvernement du Canada.

Méthode de présentation du rapport

Le rapport financier trimestriel a été produit par la direction selon une méthode de comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint au rapport inclut les autorisations de dépenser accordées par le Parlement et utilisées par l'Office, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses pour l'exercice 2018-2019. Le rapport trimestriel a été établi à l'aide d'un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière ayant trait à l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut pas dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées sous forme de limites annuelles, au moyen de lois de crédits, ou sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées, au moyen de lois.

Lorsque le Parlement est dissout aux fins d'une élection générale, le gouverneur en conseil peut, en vertu de l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ordonner par décret l'établissement d'un mandat spécial pour autoriser un paiement sur le Trésor. Le mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il est établi.



L'Office national de l'énergie utilise la méthode de la comptabilité financière intégrale pour préparer et présenter ses états financiers annuels, qui font partie du processus de rapport sur le rendement. Néanmoins, les autorisations de dépenser votées par le Parlement demeurent axées sur les dépenses.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs à ce jour

Analyse des dépenses prévues

Comme il est indiqué dans l'<u>état des autorisations</u>, les dépenses prévues de l'organisation s'élèvent à 79,07 millions de dollars pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, comparativement à 89,47 millions de dollars au 31 mars 2018. La diminution de 10,40 millions de dollars correspond essentiellement à ce qui suit :

- baisse de 3,29 millions de dollars reliée à l'élimination du financement pour le programme Énergie Est dans le Budget de 2014;
- baisse de 4,67 millions de dollars reliée à l'élimination du financement de la stratégie provisoire visant les pipelines dans le Budget de 2016;
- baisse de 1 million de dollars reliée à l'infrastructure de transport d'énergie dans le Budget de 2015;
- baisse de 0,70 million de dollars reliée à l'élimination du financement du programme de l'Impériale dans le Budget de 2014;
- baisse de 0,62 million de dollars reliée à la réduction du taux lié au Régime d'avantages sociaux des employés;
- baisse de 2,22 millions de dollars reliée au report d'un budget de fonctionnement, contrebalancée par
- augmentation de 2,1 millions de dollars reliée au comité consultatif et de surveillance autochtone dans le Budget de 2017.

Analyse des dépenses réelles

Comme en témoignent les <u>dépenses budgétaires par article courant</u>, les dépenses réelles de l'organisation au cours du premier trimestre du présent exercice s'élèvent à 42,05 millions de dollars, comparativement à 43,22 millions de dollars à la période correspondante de l'exercice précédent. La baisse de 1,17 million de dollars des dépenses réelles est essentiellement attribuable à ce qui suit :

• augmentation de 0,25 million de dollars des dépenses relatives aux transports et aux communications en raison principalement de la multiplication des réinstallations et des déplacements liés aux audiences;



- augmentation de 0,88 million de dollars des services professionnels en raison principalement des projets de visualisation des données et de documentation des processus;
- augmentation de 0,34 million de dollars dans les paiements de transfert en raison principalement du projet de ligne de transmission Manitoba Minnesota de Manitoba Hydro;
- baisse nette de 0,60 million de dollars en acquisition de machines et de matériel en raison principalement de l'achat d'un serveur durant l'exercice 2017-2018;
- baisse provisoire de 2,04 millions de dollars des coûts en personnel en raison principalement du moment du traitement des transactions.

Risques et incertitudes

Vu la nature du mandat de l'Office, les dépenses varient en fonction d'événements prévus et imprévus, à l'interne comme à l'externe, qui sont à l'origine d'incertitudes et de pressions sur les ressources. Les responsabilités de l'Office ne sont pas uniquement façonnées par les tendances émergentes en matière énergétique, mais aussi par l'analyse proactive des tendances dans les domaines de la sécurité, de l'environnement et de l'économie, ainsi que dans la société en général. Ces tendances peuvent influer sur la capacité de l'Office de s'acquitter de ses obligations dans l'intérêt public canadien.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

L'Office a rapidement adopté le cadre ministériel des résultats, conformément à la Politique sur les résultats du Conseil du Trésor en 2017-2018, qui a changé le mode d'évaluation de notre rendement. L'Office a élaboré des programmes, des activités et des initiatives plus clairement définis afin d'établir une base pour la mesure du rendement.

Au cours du premier trimestre de 2018-2019, le 26 juin 2018 plus précisément, la chef des opérations de l'Office a pris sa retraite de la fonction publique et n'a pas été remplacée.

Un nouveau secteur appelé Gestion de l'information et des données a vu le jour à l'Office au premier trimestre de 2018-2019.

Dans le cadre de l'examen sur la modernisation de l'Office, le projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, a franchi, le 20 juin 2018, l'étape de la troisième lecture à la Chambre des communes et se trouve maintenant au Sénat où il sera étudié.



Le projet de loi propose d'abroger la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, entraînant du fait la dissolution de l'Office, et de promulguer la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*. L'actif, le passif et les crédits inutilisés de l'Office seront intégralement cédés à la Régie canadienne de l'énergie à la date d'entrée en vigueur de la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*.

Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Le président et premier dirigeant, Le dirigeant principal des finances,

La version originale a été signée par La version originale a été signée par

C. Peter Watson, P.Eng., FCAG

Mark Power, CPA, CGA, CIA, MBA

(Calgary, Canada) (Le 29 novembre 2018)

ÉTAT DES AUTORISATIONS (non audité)

(en milliers de dollars)	Exe	rcice 2018-2019		Exercice 2017-2018			
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019*	Crédits utilisés au trimestre terminé le 30 septembre 2018	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018*	Crédits utilisés au trimestre terminé le 30 septembre 2017	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	
Dépenses de fonctionnement	71 308	19 330	38 168	81 203	36 024	39 542	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	7 766	1 941	3 883	8 268	1 840	3 680	
Total des autorisations budgétaires Autorisations non budgétaires	79 074	21 271	42 051	89 471	37 864	43 222	
Total des autorisations	79 074	21 271	42 051	89 471	37 864	43 222	

Voir le tableau ci-joint pour un complément d'information.

^{*} Ne comprend que les autorisations disponibles accordées par le Parlement à la fin du trimestre.



DÉPENSES BUDGÉTAIRES PAR ARTICLE COURANT (non audité)

	Exc	ercice 2018-2019	Exercice 2017-2018			
(en milliers de dollars)	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019	Crédits utilisés au trimestre terminé le 30 septembre 2018	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018	Crédits utilisés au trimestre terminé le 30 septembre 2017	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses						
Personnel	58 855	17 008	33 820	59 685	32 506	35 890
Transports et communications	3 073	705	1 440	4 442	940	1 188
Information	196	8	138	506	62	81
Services professionnels et spéciaux	12 190	2 710	5 048	16 136	3 417	4 302
Locations	474	103	235	809	100	105
Réparation et entretien	1 187	183	610	607	460	538
Services publics, fournitures et approvisionne	ements 372	39	87	506	90	145
Acquisition de terrains, bâtiments et travaux	-	-	-	-	50	50
Acquisition de machines et de matériel	1 363	34	84	1 416	165	685
Paiements de transfert	1 364	456	563	5 364	67	227
Frais de la dette publique	-	-	-	-	-	-
Autres subventions et paiements	-	25	26	-	7	11
Total des dépenses budgétaires brutes	79 074	21 271	42 051	89 471	37 864	43 222
Moins						
Total des revenus affectés aux dépenses	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses budgétaires nettes	79 074	21 271	42 051	89 471	37 864	43 222